

République Française
 Département Cher
 Commune de BERRY-BOUY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

L'an 2024, le 11 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05/09/2024. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 05/09/2024.

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 9	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, MM : CHALOPIN Jean-Pierre, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PROENCA Marie-Anne à Mme MEYER Katy, M. GEORGET Frédéric à M. MATHAULT Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

Excusé(s) : Mme JOYEUX Pascale, M. AYIVI Yann

Affichage en mairie le :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MEYER Katy

17 SEP. 2024

D2024_09_39 – Tarifs Jardins Passion

Monsieur Maire Adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 20 mars 2024 relative aux encarts et entrées de la manifestation Jardins Passion qui se déroule du 28 au 29 septembre 2024.

Des prestations viennent s'ajouter à celles votées le 20 mars dernier et précise qu'il y a lieu de voter les tarifs de celles-ci :

Boissons en Canettes (33cl)	2 €
Bouteilles d'eau (50cl)	1 €
Croque-monsieur	4 €
Tarte salée la part	3 €
Gaufres	3 €
Boi amuse-bouche	3 €

Encarts publicitaires

Encarts exceptionnels (6.5 x 8.5)	100 €
Encarts exceptionnels (9 x13)	200 €

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le 17 SEP. 2024

ID : 018-211800289-20240917-D2024_09_39BIS-DE

Service
Le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les tarifs et encarts proposés ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui en découlent

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/09/2024

Le Maire

Bernadette GOIN-DEMARY



La secrétaire de séance

Katy MEYER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2024

Nombre de membres		
AbSENTS	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

L'an 2024, le 11 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05/09/2024. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 05/09/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, MM : CHALOPIN Jean-Pierre, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PROENCA Marie-Anne à Mme MEYER Katy, M. GEORGET Frédéric à M. MATHAULT Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES

Le :

Et

Publication ou notification du :

Excusé(s) : Mme JOYEUX Pascale, M. AYIVI Yann

A été nommé(e) secrétaire : Mme MEYER Katy

Affichage en mairie le :

17 SEP. 2024

D2024_09_40 - Subventions aux associations

Conformément aux conditions d'attributions soit :

- l'association doit disposer d'une personnalité juridique,
- les subventions aux associations doivent être d'intérêt local,
- les subventions ne constituent en aucune manière un droit pour les associations,
- outre l'aide financière directe, l'aide de la commune aux associations pourra revêtir la forme d'aide indirecte sous forme de mise à disposition de la salle des fêtes (une fois dans l'année), du tarif association pour les photocopies, d'emplacements d'affichage.

Lors de sa dernière réunion avec les représentants des associations de Berry-Bouy, Monsieur Chalopin a rappelé que pour percevoir une subvention, un dossier devait être déposé en mairie avec tous les documents nécessaires :

- les statuts de l'association
- la composition du bureau
- les comptes du dernier exercice
- le budget prévisionnel pour l'année en cours
- le compte-rendu détaillé pour l'année écoulée.

Madame DUBOIS Nathalie, Présidente de l'association « Bien vivre à Berry-Bouy » ne prend pas part au vote du fait de son statut.

Par 8 voix pour, le conseil municipal accorde les subventions suivantes aux associations, dont le montant est inscrit au budget 2024

ESMBB	387.00 €
SOCIETE DE CHASSE	136.00 €

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le 17/09/2024

ID : 018-211800289-20240917-D2024_09_40BIS-DE

FILS D'ARGENT	374.00 €
COMITE JUMELAGE	405.00 €
ECOLE BERRYBOICIENNE	405.00 €
TENNIS CLUB	226.00 €
GYM LOISIRS	244.00 €
ADMR	60.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	249.00 €
NASHVILLE 18	104.00 €
ENCOURAGEMENT DU DEVOUEMENT	60.00 €
ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DU CHER	185.00€
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LOUIS ARMAND	85.00 €
ASSOCIATION LES JARDICURIALES	405.00 €
BIEN VIVRE A BERRY BOUY	320.00 €
	3645.00 €

Soit un total de 3 645.00 euros

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/09/2024
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAI

La secrétaire de séance
Katy MEYER



République Française
Département Cher
Commune de BERRY-BOUY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

L'an 2024, le 11 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05/09/2024. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 05/09/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, MM : CHALOPIN Jean-Pierre, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PROENCA Marie-Anne à Mme MEYER Katy, M. GEORGET Frédéric à M. MATHAULT Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES

Le :

Et

Publication ou notification du :

Excusé(s) : Mme JOYEUX Pascale, M. AYIVI Yann

A été nommé(e) secrétaire : Mme MEYER Katy

Affichage en mairie le :

17 SEP. 2024

D2024_09_41 – Offre de levé topographique de la zone d'implantation des zones géothermiques et de réalisation de raccordements des bâtiments

Madame le Maire rappelle que pour le projet de réalisation d'un réseau de chaleur par géothermie pour alimenter les bâtiments communaux (école, RPE, maison de l'enfance, cantine, crèche, ...).

Vu que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué, il convient de faire réaliser un levé topographique de la zone d'implantation des sondes géothermiques et de réalisation des travaux de raccordement des bâtiments.

Le levé portera sur les parcelles suivantes :

- AC 0046 Contenance 8 457 m²
- AC 0049 Contenance 11 027 m²
- AC 0059 Contenance 596 m²
- AC 0060 Contenance 895 m²

Et suivant le périmètre précisé sur le document en annexe, établi par la maîtrise d'œuvre.

Il est attendu la prestation suivante :

- Déplacement sur le terrain
- Levé du périmètre apparent de la propriété, des détails habituels et des abords immédiats

- Relevé des niveaux de tous les tampons, fils d'eau, seuils et raccordements de voiries existants
- Calage planimétrique RGF93 et altimétrie NGF par méthode GPS
- Indication des altitudes caractéristiques
- Polygonation, calculs, report, et dessin du plan à l'échelle 1/200^{ème} avec indication de l'emprise des bâtiments existants, des voiries, des réseaux, ...
- Indication des emplacements des arbres (nécessaire pour l'implantation des sondes géothermiques).

L'offre devra indiquer les éléments suivants :

- La méthodologie prévue pour la bonne réalisation de la prestation
- Votre délai d'intervention après réception de la commande (qui devrait intervenir dans la quinzaine suivant la remise des offres)
- Votre délai de rendu des prestations
- Votre forfait de rémunération

L'offre doit être remise pour le 06 septembre 2024 à 12h00, par courriel à compta.berrybouy18@orange.fr, avec copie à notre assistant à maîtrise d'ouvrage (corinne.quede@departement18.fr) avec la référence C0377,

Par courrier du 20 août 2024, deux cabinets ont été sollicités :

Cabinet Expert Metric

Cabinet Neuilly-Selas

Seul le Cabinet Neuilly-Selas a répondu à l'offre dans les délais octroyés

Le Cabinet Expert Métric a répondu à l'offre le 11 septembre 2024 et de ce fait ne peut être pris en considération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte l'offre du Cabinet Neuilly-Selas
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents qui découlent de la délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/09/2024
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAY

La secrétaire de séance
Katy MEYER

